



PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION

Consultation n°20250827

Objet de la consultation	Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - Desserte aérienne de service public entre la Corse et le Continent français pour la période prévisionnelle 2028 à 2031
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert
Service	Office des transports de la Corse
Responsable du suivi	Coralie PERALDI Responsable de pôle juridique
Date de lancement	13/10/2025
Date limite de remise	18/11/2025 à 09:00

Supports de publication :

Nom	Type de support	Publication	Référence
A.W.S	Profil acheteur	13/10/2025	20250827
B.O.A.M.P	Journal d'annonces légales	13/10/2025	20250827
J.O.U.E	Journal d'annonces légales	13/10/2025	20250827

Le **jeudi 18 décembre 2025** la commission d'appel d'offre s'est réunie pour se prononcer au sujet de la consultation ayant pour objet Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - Desserte aérienne de service public entre la Corse et le Continent français pour la période prévisionnelle 2028 à 2031.

L'attribution a été réalisée par l'instance **Commission d'appels d'offres**, en présence de :

Nom	Qualité	Commentaire
VANNI Hyacinthe	Conseiller territorial - membre de la CAO	
PANZANI Jean-Paul	Conseiller territorial - membre de la CAO	
BICCHIERAY Didier	Conseiller territorial - membre de la CAO	En visio-conférence

L'analyse des offres a été réalisée du **mardi 18 novembre 2025** au **jeudi 11 décembre 2025** par :

Nom	Qualité
CESARI Emanuelle	Cheffe du service aérien
ANTONETTI Patrick	Responsable des services aérien et maritime



■ Critères d'attribution :

Critère	Complément
1. Valeur technique (70 %)	Valeur technique Les éléments de réponse du soumissionnaire seront appréciés à partir des informations figurant dans l'ensemble du dossier fourni par le soumissionnaire notamment sur la base du mémoire technique. La notation sera établie selon l'échelle de notation suivante : 0 – Non-conforme 1 – Très mauvais 2 – Mauvais 3 – Moyen 4 – Bon 5 – Très bon
- - Expérience et Références (30 pts)	- o Expérience avérée du candidat dans des montages de contrats similaires - o Expérience dans les DSP aériennes - o Références des 3 dernières années
- Méthodologie et approche (30 pts)	- o Pertinence de la méthodologie proposée - o Adéquation de l'approche avec les objectifs du marché
- Equipe dédiée et moyens (10 pts)	- o Compétence et qualification de l'équipe dédiée - o Moyens humains et matériels affectés à la mission
2. Prix (30 %)	Prix • Coût total de la prestation - o Analyse des prix proposés, cohérence avec les prestations demandées et compétitivité par rapport aux autres offres L'offre la moins élevée obtient la note maximale de 20. Les autres offres sont notées proportionnellement $\text{La note maximale} \times \frac{\text{La valeur de la meilleure note}}{\text{La valeur de l'offre}}$

Rappels des modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur 10**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 10,00, puis ramenée sur **20,00**

■ Montant des propositions :

Estimation du service : 615 000€ - Le montant indiqué inclut la partie à bons de commande, soit 75 000€

La partie forfaitaire était donc estimée à 540 000€

Pli	Raison sociale	Offre HT	Ecart sur estimation	Ecart sur moins disant
1	MILESPLUS SAS (75014)	406 000,00 €	-24,8,0 %	0,0 %
2	BDO-BIPE Advisory (75016)	603 125,00 €	+11,69 %	+48,6 %



Analyse des offres et classement des candidats :

1 - Valeur technique (pondération 70 %)

Critère	Complément	Offre 1 Miles Plus	Offre 2 BDO
1. Valeur technique (70 %)	Note pondérée	37,47	34,14
Total sur 70		53,53	48,77
Sous-critère 1 : Expérience et Références (30 pts)	Expérience avérée du candidat dans des montages de contrats similaires Expérience dans les DSP aériennes Références des 3 dernières années <i>>adéquation et qualifications des profils proposés au regard des champs d'expertise requis par l'objet de la consultation</i>	24,00	24,00
Sous-critère 2 : Méthodologie et approche (30 pts)	Pertinence de la méthodologie proposée Adéquation de l'approche avec les objectifs du marché <i>>ressources mises en place et l'approche méthodologique, technique et organisationnelle pour chaque mission du marché, intégrant notamment un planning détaillé ressourcé</i>	22,64	18,55
Sous-critère 3 : Equipe dédiée et moyens (10 pts)	Compétence et qualification de l'équipe dédiée Moyens humains et matériels affectés à la mission <i>>les outils méthodologiques et informatiques permettant d'accompagner au mieux sa prestation (reporting, plateforme documentaire, suivi des plannings partagés) en étant vigilant aux enjeux de sécurisation des données, >les dispositions prévues en termes de dématérialisation des livrables, d'optimisation des échanges avec l'OTC, >les propositions d'accompagnement opérationnel auprès de l'OTC et vis-à-vis des instances nationales et communautaires</i>	6,89	6,22

2 - Prix (pondération 30 %)

Raison sociale	Commentaire
MILESPLUS SAS	Montant de l'offre : 406 000,00 € HT.
BDO-BIPE Advisory	Montant de l'offre : 603 125,00 € HT.

Critère	Complément	Offre 1 Miles Plus	Offre 2 BDO
2. Prix (30 %)	Prix C2	5,66	4,53
Total sur 20		18,85	15,10
- Sous critère 1 (10 pts)	Montant des prestations forfaitaires, apprécié en fonction du prix indiqué à l'Acte d'engagement	10,00	6,73
- Sous critère 2 (5 pts)	Montant estimatif pour le DPGF	5,00	3,37
- Sous critère 3 (5 pts)	Montants du bordereau des prix unitaires	3,85	5,00

Accusé certifié exécutoire

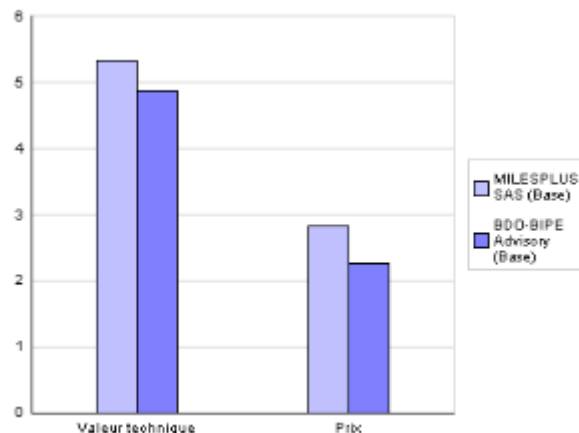
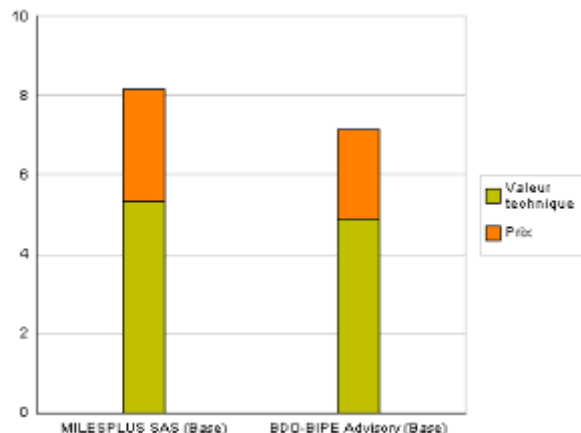
Réception par le préfet : 19/01/2026

Publication : 19/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



■ Annexes graphiques :



■ Classement des offres :

Raison sociale	Offre HT	Classement	Note finale
MILESPLUS SAS	406 000,00 €	1	16.36 / 20,00
BDO-BIPE Advisory	603 125,00 €	2	14.28 / 20,00

■ Conclusions :

Au vu du rapport qui a été présenté aux commissaires il est proposé de retenir l'offre du candidat N°1 Miles Plus Aérogestion en groupement conjoint avec le cabinet OYAT et Aéroport Côte d'Azur

■ Observations :

Les membres présents de la commission s'interrogent sur deux points :

- La possibilité de traiter ces missions en interne
- Le manque de soumissionnaires locaux

Sur le premier point, le directeur indique que le recours à une AMO est nécessaire aux vues de la technicité du dossier ainsi que les risques contentieux liés à la passation des DSP.

Concernant les candidats locaux, les services et le directeur indiquent que l'appel d'offre a bien été publié sur les supports de journaux d'annonces légales ainsi que sur le JOUE et BOAMP conformément au code de la commande publique. Seuls 2 candidats ont présenté une offre.

Messieurs Vanni et Panzani votent favorablement pour l'adoption du rapport.
Monsieur Bicchieray s'abstient.

Cette proposition sera soumise au prochain Conseil d'Administration de l'Office des transports de la Corse pour attribution.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2026

Publication : 19/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



■ **Signatures :**

Nom	Qualité	Signature
VANNI Hyacinthe	Conseiller territorial - membre de la CAO	
PANZANI Jean-Paul	Conseiller territorial - membre de la CAO	
BICCHIERAY Didier	Conseiller territorial - membre de la CAO	